



NEWSLETTER PTA – COVID 19

La phase pandémique actuelle du COVID 19 nécessite d'assurer une continuité d'information sur les ressources sanitaires et sociales, médico-sociales locales nécessaires.

Face à la propagation du virus COVID-19, tous les acteurs du système de santé doivent se préparer et se mobiliser en s'appuyant sur des modalités d'organisation précises.

Partie intégrante du système de santé, la Plateforme Territoriale d'Appui de la Charente s'implique pleinement dans la gestion de cette crise sanitaire exceptionnelle et s'organise pour s'adapter aux besoins des professionnels du premier recours, des établissements de santé et de la population.

Articulées et cordonnées avec le sanitaire, le social et le médico-social, elle propose un appui pour :

- Le suivi des personnes en situation de fragilité ou à risque,
- Les Professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers libéraux...),
- Toutes les personnes vivantes sur le territoire et qui ont besoin d'écoute ou d'accompagnement,
- Les acteurs locaux administratifs et de proximités (Mairies, CCAS, Centres sociaux, centres d'accueil...).

Cette organisation sanitaire exceptionnelle est déployée pour répondre à l'enjeu pandémique en s'appuyant sur les ressources territoriales, les partenariats locaux, nationaux puis sur une mobilisation forte et volontaire de tous.

Pour information, la PTA continue son appui à l'organisation des parcours complexes au 0809 109 109

Par ailleurs, toute personne ayant besoin d'un temps d'écoute dans le cadre du confinement, peut également contacter le 0809 109 109 du lundi au vendredi de 9h à 17h et le samedi matin de 9h à 12h30.

Les intervenants de première ligne ainsi que toutes les personnes endeuillées peuvent joindre par téléphone la CUMP au 05 17 20 33 00, tous les jours de 9h à 22h et le week-end de 14h à 22h.

L'objectif de cette newsletter est de vous tenir informés des adaptations mises en œuvre pour chacun d'entre nous. Veuillez nous excuser si nous ne sommes pas exhaustifs.



Médecins généralistes :

La Sécurité Sociale et les médecins généralistes recommandent fortement la pratique de la téléconsultation via une plateforme de téléconsultation, à travers leurs propres ressources (Doctolib, monmedecin.org, Skype...) ou le téléphone.

(Information pour les praticiens)

Les téléconsultations pour le covid19 sont prises en charge à 100% et bénéficient du tiers payant étendu, évitant au patient une avance de frais lors de la consultation.

Pour les médecins généralistes, la feuille de soin électronique doit préciser le code acte spécifique « **TCG** ».

Pour les spécialistes, la feuille de soin électronique doit préciser le code acte spécifique « **TC** ».

Ces feuilles de soins peuvent être transmises en format dégradé en l'absence de carte vitale du patient.

L'assurance Maladie recommande fortement de privilégier la transmission dématérialisée, et en particulier pour l'arrêt de travail (un motif COVID19 est disponible sur **Amelipro**, même sans la carte vitale du patient) et les protocoles de soins électroniques pour la prise en charge ALD.

Pour les patients,

Durant l'épidémie de COVID19, il faut dans un premier temps contacter par téléphone le secrétariat de son médecin traitant. Si votre médecin n'est pas disponible et en cas de signes sévères (fièvre et difficultés respiratoires...) il faut contacter le centre 15.

URGENCES BUCCO DENTAIRE

Pour l'organisation et la prise en charge des soins d'urgence dentaire en Charente, **le conseil de l'Ordre des Chirugiens-Dentistes de La Charente** a mis en place un numéro d'astreinte **le 07 80 48 98 08**. Tous les appels vers ce numéro sont pris en charge par un Chirurgien-Dentiste régulateur **tous les jours 7j/7 de 8h à 18h**.

URGENCES DE LA MAIN

Les urgences liées aux traumatismes de la main sur le territoire de la Charente sont prises en charge par :

-Clinique St Joseph d'Angoulême situé 51 Avenue du Président Wilson, 16000 Angoulême au 05 45 38 50 22.

-Centre Clinical situé 2 chemin de Fregeneuil, 16800 au 05 45 97 88 00



Urgences ophtalmologiques

- **Le Centre Clinical de Soyaux**

Les urgences ophtalmologiques (corps étranger, rougeurs dans l'œil.) peuvent être pris en charge dans un premier temps par téléphone au **05 45 97 88 79**, un ophtalmologiste est présent, du lundi au vendredi sur le **Centre Clinical de Soyaux (2 Chemin de Frégeneuil, 16800 Soyaux)**

- **Le Centre Hospitalier d'Angoulême**

Les urgences ophtalmologiques sont prises en charge sur le Centre Hospitalier d'Angoulême, le lundi après-midi, le mercredi et le vendredi toute la journée. L'accueil des urgences se fait par téléphone au **05 45 24 26 84**

Il est expressément demandé de ne pas contacter le 15 durant cette période épidémique

- **Centre de consultations spécialisées**

Les ophtalmologistes du centre de consultations spécialisées (113 rue du capitaine Favre à Angoulême) consultent également sur prise de rdv par téléphone, ils sont joignables au 05 45 95 01 76 (Dr Tessier) / 05 45 95 40 72 (Dr Vieyres) / 05 45 95 97 49 (Dr Winter Fuseau)

Urgences psychiatriques

- **Adulte**

La période épidémique actuelle a conduit **le Centre Hospitalier Camille Claudel** à adapter son offre de soins.

Les urgences psychiatriques adultes sont **obligatoirement prises en charge** par l'U.A.O.C.C (Unité Accueil et Orientation de Camille Claudel), joignable tous les jours et 24h/24 au 05 45 67 58 00

- **Pédopsychiatrie (enfants et adolescents)**

Des contacts téléphoniques réguliers sont maintenus auprès des patients et de leur famille. Les familles peuvent contacter les secrétariats au **05 45 67 06 02** en journée.

En tout état de cause, il est fortement conseillé de contacter dans un premier temps ces unités de soins par téléphone.

Newsletter

SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) / SAD / SAAD

C'est à travers le contexte actuel exceptionnel que s'adaptent chaque jour la continuité des services.

- **AGEF TEMPO 05 45 85 33 31**

Les prestations sont maintenues

- **APCP Mansle 06 22 35 69 51**

Les prestations sont maintenues

- **Association BESTIA anciennement Sous Mon Toit 07 60 90 93 41**

Les prestations sont maintenues et les dossiers peuvent être acceptés

- **SAD ADMR 05 45 37 00 51**

Les prestations sont maintenues.

- **SAAD AFC (Association familiale de la CHARENTE) 05 45 82 09 50**

Les prestations sont maintenues

- **SAAD AIDADOM 05 45 95 29 23**

Les prestations hors ménage sont maintenues

- **SAD de la Croix Rouge 05 45 25 01 77**

Les prestations sont maintenues pour la période du COVID

- **SAAD Scop Ruffec 05 17 23 41 62**

Les prestations sont maintenues

- **SENIOR/Compagnie 05 45 94 98 73**

Les prestations sont maintenues

- **SSIAD de la Croix Rouge 05 45 25 01 77**

Les passages du SSIAD Croix Rouge sont maintenus ou ajustés en fonction de la demande des familles et

des personnes.

- **SSIAD du CH de la Rochefoucauld 05 45 23 19 84**

Les passages du SSIAD du CH sont maintenus. Le périmètre géographique est la communauté de communes de La Rochefoucauld en Angoumois.

- **SSIAD de la Mutualité de La Charente 05 45 20 51 00**

Les passages du SSIAD sont maintenus durant l'épidémie de COVID 19 afin de maintenir une prise en charge des patients et prévenir l'épuisement des aidants.

- **SSIAD Soins16 (ADMR) 06 79 83 39 93**

Les prestations sont maintenues

HAD (Hospitalisation à Domicile)

Les services d'hospitalisations à domicile d'adaptent chaque jour à la bonne prise en soin des patients à leur domicile.

Les critères d'admission de l'HAD sont élargis en cette période épidémique de COVID 19 avec pour objectifs les critères suivants :

Délester les hospitalisations,

Eviter les hospitalisations, favoriser la prise en charge à domicile

L'hospitalisation à domicile est envisageable sur prescription médicale pour les patients atteints par le COVID 19 et ne requérant pas une surveillance continue en soins intensifs mais relevant tout de même d'une hospitalisation pour les motifs suivants :

- Manifestation respiratoire nécessitant une surveillance rapprochée
- Existence de comorbidités
- Patient âgé (supérieur à 70ans) qui requière une surveillance renforcée en raison des risques de complications.
- Situations complexes psychosociales (personne isolées, vulnérables, précaires...).

Nous pouvons les joindre si besoin et en fonction du besoin

Newsletter

- Pour une sortie d'hospitalisation
- A domicile si l'état de santé du patient nécessite une hospitalisation à domicile
- Toutes les demandes seront étudiées et une réponse sera apportée dans les plus brefs délais

Standard de **la filière domicile de La Mutualité de la Charente 05 45 20 51 00**

Médecin coordonnateur de l'HAD : Madame Le Docteur Marie DUBAYLE

Référente COVID 19 : Madame Carole CASTAGNET

Infirmière Hygiéniste : Madame Ghislaine PETIT CHAMPION

Hébergement d'urgence

Le Centre du 115 est toujours actif pendant la période du COVID19, et prend en charge les urgences liées à l'hébergement pour les familles démunies et les personnes précaires. Des colis d'urgence sont distribués si besoin.

Il n'y a plus d'hébergement d'urgence à l'hôtel pendant la période du virus.

Initiatives solidaires

- Une cellule d'écoute territoriale est mise en place par l'Agence Régionale de Santé et la Plateforme territoriale d'Appui de la Charente à destination des personnes isolées et précaires qui ont besoin d'une écoute liée aux angoisses
- Restos du cœur
 - Angoulême : Jeudis 9h-12h et permanence bébé
 - Angoulême Bébé : Jeudis 9h-12h et permanence bébé
 - La Rochefoucauld : Mercredis 10h-11h30
 - Soyaux : Vendredis 9h-12h + Perm BB
 - Montbron : Mardis 14h-16h
 - La Couronne : Lundis 14h-16h
 - Gond- Pontouvre : mardis 10h-15h30 + permanence bébé

Newsletter

- Barbezieux : mercredis et vendredis de 9h à 11h et de 14h à 16h
- Cognac : Vendredis 10h-12h/14h-17h
- Jarnac : Vendredis 9h/12h
- Châteauneuf : Jeudis 9h30-11h
- **Solidarité urgence** :
 - Mercredis et vendredis de 9h à 11h et de 14h à 16h

Epicierie sociale et solidaire :

- **EIDER**

Mouton : l'épicerie sociale reste ouverte mais la distribution des repas se fait au dépôt, il Les intervenants de première ligne ainsi que toutes les personnes endeuillées peuvent joindre par téléphone la CUMP au 05 17 20 33 00, tous les jours de 9h à 22h et le week-end de 14h à 22h.

- plus de déplacements possibles.

Etablissement Médico- Sociaux, hébergement et accueil de jour

Les établissements d'hébergement et les établissements médico-sociaux s'adaptent également pendant la crise sanitaire actuelle.

Il n'y a plus de nouvelles admissions en Ehpad actuellement, à l'exception :

- De celles qui présentent un caractère d'urgence, au regard de l'état de santé de la personne ou de l'incapacité d'assurer son accompagnement à domicile (par exemple en cas d'hospitalisation de l'aidant) ;
- De celles qui interviennent en sortie d'hospitalisation, sous certaines conditions.

Les accueils de jour sont fermés. Cette fermeture s'accompagne toutefois d'un dispositif d'organisation de la continuité de l'accompagnement médico-social auprès des familles (astreinte téléphonique, mise en place de prestations prioritaires au domicile, orientation si besoin vers une structure d'hébergement).

Le principe général de précaution est de favoriser le maintien à leur domicile des personnes en situation de handicap. Toutefois, chaque organisme de gestion a organisé un dispositif d'écoute et d'évaluation du maintien accompagné à domicile avec un numéro d'astreinte. Suite à une évaluation des besoins des personnes, chaque organisme gestionnaire a ainsi organisé la coordination des réponses à domicile.

Newsletter

Pour un certain nombre de personnes en situation de handicap, leur domicile est constitué par une place en structure médico-sociale d'hébergement (FAM, MAS, foyers et certains IME).

- **DIAPASOM** (06.25.99.15.41 appel / SMS, ou par mail : contact@diapasom.org)
DIAPASON intervient auprès des personnes ayant un déficit visuel ou un déficit auditif sur notre territoire. Les équipes SAVS ET SESSAD sont équipés pour répondre aux besoins et intervenir au domicile sur tout le département de la Charente.

Conseils pratiques :



- Se laver les mains très régulièrement
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Rester chez soi quand on est malade

Numéros d'informations

Information CORONAVIRUS COVID-19 : un numéro vert permet de joindre la plateforme

Newsletter



d'information nationale COVID.

0800 130 000 ou **114** pour les personnes qui ont du mal à entendre ou à parler.

Cellule d'écoute pour les personnes isolées, angoissées : **0809 109 109**

site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr>